



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

# COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@gmail.com

## CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING REUNION ORDINAIRE DU MARDI 06 MARS 2018 (Convocation du 27 février 2018)

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 19  
Nombre de conseillers  
en exercice : 18  
Nombre de conseillers  
qui assistent à la séance : 11

-----

L'an deux mille dix huit, le mardi six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme MEURIE Dominique, Maire.

Présents : Mmes Dominique MEURIE, Monique THEYS, Corinne CHARLES, Mrs Jean-Michel MARTEAUX, Eddy NEMERY, Mmes Nathalie LECOCQ, Chantal MENEGATTI, Mr Didier LEPLANG, Mme Marie-Françoise HELOIN, Mme Evelyne MASSIN, Mr Régis COLLINET.

Absents excusés : Mmes Martine LESSERTISSEUR, Caroline HANNIER

Absents : Mrs Alain KOSTUS, Jean Pierre LAJEUNESSE, Romuald LECLER, Frédéric LE GUINIO, François NAUDIN.

Procurations : Mme M. LESSERTISSEUR a donné procuration à Mme C. CHARLES  
Mme C. HANNIER a donné procuration à Mme Ch. MENEGATTI

Secrétaire de Séance : Mme Monique THEYS a été élue secrétaire de séance.

### CM N° 2018/0013 - Ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame le Maire demande s'il possible d'ajouter à l'ordre du jour la demande de subvention pour la création de vestiaires et club house du terrain de football auprès de la Fédération Française de Football / FSIL,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

. Accepte de mettre à l'ordre du jour de ce conseil la demande de subvention pour la création de vestiaires et club house du terrain de football auprès de la Fédération Française de Football / Ligue / FSIL...

### CM N° 2018/0014 - Vestiaires et Club house du terrain de football : désignation du Maître d'œuvre

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la volonté de créer de nouveaux vestiaires et d'un club house au terrain de football rue du Stade à Floing.

Une consultation a ainsi été faite auprès de plusieurs cabinets d'études pour la mission de maître d'oeuvre.

Après étude des différents devis,

Le Conseil Municipal,

Par 11 voix pour et 2 abstentions,

- . Décide de confier l'étude, la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux au Cabinet : Id'Architecture (57970 Yutz).
- . Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

**CM N° 2018/0015 - Demande de subvention pour les vestiaires et club house pour le terrain de football**

Ce projet de vestiaires et club house au terrain de football étant susceptible d'être éligible à une aide financière de la part de la Fédération Française de Football, la Commune de Floing souhaite solliciter cette dernière, ainsi que d'autres organismes, pour :

- . la création d'un club house
- . la création de vestiaires

pour un montant prévisionnel total de 275.000 € HT.

Le Conseil Municipal,

Par 11 voix pour et 2 abstentions,

- . Adopte le projet de construction d'un club house et de vestiaires sportifs
- . Approuve le montant prévisionnelle de l'opération : pour un montant total de 275.000 € HT réparti comme suit :

Club house	73.500,00 € HT
Vestiaires	186.000,00 € HT
Démolition	15.500,00 € HT

Non compris : étude de sol, bureau de contrôle, coordonnateur de sécurité, travaux VRD et mission maître d'oeuvre

- . Sollicite l'octroi, par la Fédération Française du Football et de Ligue des Ardennes ainsi qu'auprès d'autres organismes, d'une subvention la plus élevée possible

- . Approuve le plan de financement de l'opération suivant :

Subventions espérées :

DETR (30 % du montant total HT) 82.500,00 €

Fédération Française du Football :

Club house : 50 % de 73.500 € HT soit 36.750,00 €

Vestiaires : 20.000,00 €

Autres organismes : 30% du montant total soit 82.500,00 €

Soit un total de 221.750,00 €

Autres financements : auto-financement et emprunt

- . Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour déposer les dossiers de demandes de subventions et signer les documents s'y rapportant.

**CM N° 2018/0016 - Travaux de voiries : désignation et signature du contrat avec le Maître d'Oeuvre**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la volonté d'effectuer des travaux de voiries allée des Mésanges, allée des Pinsons et allée des Pâquerettes.

Une demande de devis a ainsi été faite auprès de deux cabinets d'études pour la mission de maître d'oeuvre.

Après étude des différents devis,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

- . Décide de confier l'étude, la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux au Cabinet : SARL BEMOL VRD (08230 Bourg Fidèle)

- . Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

**CM N° 2018/0017 - Création d'un emploi d'adjoint technique**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

- . Décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet (catégorie C1) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
  - . Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus aux budgets correspondants,
  - . Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Le tableau des emplois et des effectifs du personnel est mis à jour.

### **CM N° 2018/0018 - Motion pour la Défense du Centre Hospitalier de Sedan**

Les travaux en cours au sein du GHT Nord Ardennes prévoient la mise en place d'un plan de performance destiné à atteindre le retour à l'équilibre des établissements en agissant sur :

- l'intensification des coopérations dans le cadre du Projet Médical Partagé
- la mutualisation des fonctions transverses
- la réorganisation de l'offre de soins sur le territoire
- Dans ce contexte, le Conseil Municipal de FLOING réaffirme son attachement à l'Hôpital de Sedan dans le cadre de ses missions de soins à la population d'un bassin de vie de 85 000 Habitants allant du sud-est ardennais au nord meusien.
- Sans remettre en cause les nécessaires coopérations qui doivent prévaloir entre les différentes structures hospitalières du GHT, le conseil municipal rappelle l'importance de préserver dans un bassin de vie socialement fragile des hôpitaux de proximité qui, en maillant le territoire, contribuent à permettre un égal accès aux soins.
- La diminution de l'offre de soins hospitaliers sur le Sedanais viendrait par ailleurs compromettre les initiatives menées par les collectivités locales pour lutter contre la désertification médicale par la création de maisons de santé et viendrait s'ajouter à la diminution progressive de services publics dans des territoires déjà touchés par une déprise économique et une perte d'attractivité.
- Par ailleurs, à l'heure où les villes moyennes comme Sedan, jugées essentielles au dynamisme des territoires, bénéficient d'un plan de soutien de l'Etat destiné à les conforter, le démantèlement des centres hospitaliers de proximité situés sur leur territoire vient contredire sur le terrain les objectifs nationaux affichés.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de FLOING demande le maintien au Centre Hospitalier de Sedan des activités essentielles et indispensables à une offre de soins suffisante et de qualité pour la population de notre bassin de vie.

Vote du Conseil Municipal pour cette motion : 13 pour

### **CM N° 2018/0019 - Motion de soutien du centre Hospitalier de Béclair**

Courrier à l'intention de Madame la Ministre de la Santé :

Le conseil municipal de FLOING tient à vous alerter des dangers que font peser les décisions budgétaires du gouvernement sur l'offre de soins en psychiatrie et en addictologie dans notre département et sur l'avenir de l'hôpital psychiatrique des Ardennes.

Celui-ci souffre :

- D'un manque criant de psychiatres (en particulier pédopsychiatres et gérontopsychiatres)
- D'un accroissement de la précarité des patients, nécessitant des prises en charge plus complexes et plus longues, donc considérées comme « non rentables ».
- D'un sous-effectif dans de nombreux services où les soignants sont obligés de réduire le temps passé auprès de chaque patient et de privilégier des tâches administratives et informatiques au détriment de la relation humaine

Derrière les discours rassurants, la situation s'aggrave. Avec votre politique c'est la double peine que subissent les établissements hospitaliers. Au lieu d'aider le CH Belair à résoudre ses difficultés, vos services ont décidé brutalement de le priver de plus de 10% de son budget (soit l'équivalent de 20 postes de soignant(e)s, en reprochant à l'établissement sa baisse d'activité (conséquence du manque de médecins) , tout en demandant au personnel de faire plus avec moins.

C'est la pratique de la saignée, ou de l'asphyxie financière : le remède est pire que le mal ! Comment imaginer que cette baisse brutale de moyens pourrait être sans conséquence sur l'offre de soins ? La logique comptable, qui prévaut dans la loi de financement de la sécurité sociale, nuit gravement à la santé !

Nous sommes conscients de la nécessité de certaines réorganisations mais ne nous résignons ni à la dégradation de la qualité de l'accueil et des soins, ni à celle des conditions de travail du personnel, pas plus qu'à la suppression d'emplois annoncée.

Parce que nous voulons que nos administrés puissent continuer à être accueillis et soignés dans de bonnes conditions, nous exigeons que vous annuliez les coupes budgétaires qui touchent l'hôpital Belair et que toute l'aide lui soit apportée pour favoriser le recrutement d'internes et de praticiens hospitaliers psychiatres.

Vote du Conseil Municipal pour cette motion : 13 pour.

Affaires diverses :

Le Conseil Municipal,

. Prend connaissance du compte rendu du Conseil d'Ecole de Primaire Gaulier du 20 février 2018

. Entend le compte rendu d'Ardenne Métropole sur les sentiers de randonnées par l'Adjoint à l'environnement.

. Est informé du décès de Mme Brigitte CANOT épouse de Mr CANOT Philippe, Maire de Sécheval et membre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

Le Maire,  
Dominique MEURIE.

